



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Création d'un parcours emploi compétences jeunes (PEC JEUNES)

DEL-2021-090

Numéro de la délibération : 2021/090

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2021

Date de convocation du conseil : 29/06/2021

Date d'affichage de la convocation : 29/06/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. AMOURETTE Philippe par M. JARNIGON Michel, M. GUILLEMOT Michel par M. LE GUERNIC Paul, Mme GUILLEMOT Nathalie par Mme LE NY Alexandra, Mme JAN Florence par Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, Mme MINGAM Julie par M. GUILLOT Georges-Yves, M. MERCEUR Jean-Jacques par M. HILLION Daniel

Création d'un parcours emploi compétences jeunes (PEC JEUNES)

Rapport de Michel JARNIGON

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », les employeurs du secteur non marchand peuvent recruter un jeune âgé de moins de 26 ans ou reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans inclus, en contrat Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes) et bénéficier d'une aide financière à l'insertion pouvant s'élever à 65% du SMIC (égale à environ 577 euros par mois).

Le contrat PEC est prescrit dans le cadre du CUI-CAE, sous réserve du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).

Il peut être en CDI ou en CDD pour une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

La rémunération est fixée sur la base du SMIC pour un minimum hebdomadaire de 20 heures, correspondant à 888.35 euros brut par mois.

Le service urbanisme connaît un accroissement important de son activité ; il a été décidé de le renforcer par le recrutement d'un jeune en CUI-CAE dans le cadre du PEC.

Les principales missions qui seront confiées au jeune sont les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public
- Renseignement sur des questions simples d'urbanisme et des caractéristiques de parcelles (logiciel, SIG)
- Planification des rendez-vous pour la permanence de l'agent chargé de l'urbanisme
- Vérification de la composition des dossiers de demande d'urbanisme (PC, DP, CU et AT) et transmission au service instructeur
- Enregistrement des dossiers dans le logiciel « droits de cité »
- Suivi des compléments de dossier
- Mise en signature des arrêtés, classement des pièces, affichage de la décision et transmission en Préfecture
- Assistance de l'agent en charge de l'urbanisme dans la mise à jour du Répertoire des Immeubles localisés (RIL) et dans la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

C'est pourquoi, il est proposé, après avis favorable du CTP du 23 juin 2021 :

- D'autoriser Mme La Maire à signer un contrat PEC Jeunes, pour une durée de 12 mois sur la base de 20 heures hebdomadaires,
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et à la formation du jeune en contrat PEC, qui sera intégré au service urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**